Ville de La Tuque

Une Région, une Famille, une Nature

Cabinet du maire

Communiqué de presse
Diffusion immédiate

Balisage de la rivière Saint-Maurice

La Tuque, 4 juillet 2012 – Ville de La Tuque, Ville de Shawinigan, la MRC de Mékinac et Tourisme Mauricie confirment aujourd'hui qu'ils ont conclu une entente financière qui permettra la mise en place des opérations de balisage sur la rivière Saint-Maurice entre Shawinigan et La Tuque en juin 2013.

Cette entente de cinq ans totalise plus de 1 828 000 $ en investissements et en soutien aux opérations annuelles pour les saisons estivales de 2013 à 2017.

Des travaux et des tests seront complétés au cours de l'été 2012, afin de confirmer les résultats obtenus antérieurement. Une carte bathymétrique, le tracé du chenal et la localisation des bouées seront complétés à la fin du printemps 2013. Parallèlement à cela, l'information et la réglementation relatives à la circulation des plaisanciers seront réalisées pour faire de ce projet un grand succès.

Contexte menant au dépôt du projet

C'est depuis 2008 que le comité des partenaires travaille le dossier du développement du nautisme sur la rivière Saint-Maurice. L'étude technique (bathymétrie) et l'étude de retombées économiques ont été réalisées depuis, successivement en 2009 et en 2010. Les résultats sont concluants : un chenal de navigation sécuritaire existe bel et bien entre Grand-Mère et La Tuque, lorsque le débit de la rivière est suffisant. Selon l'étude d'impact économique réalisée par Genivar, les retombées économiques seraient majeures pour la région si le projet de balisage de la rivière allait de l'avant.

Voici donc le constat d'avancement du dossier :

1) Au niveau des contraintes techniques, nous avons la confirmation grâce à une étude réalisée par le Groupe Synergis sur une période de 11 ans, que la rivière Saint-Maurice a un débit de 445 m^3/sec en période estivale, la majorité du temps, soit sept années sur onze. Ce débit moyen assure une profondeur minimum de 1,50m assurant la navigation accessible aux embarcations ayant un tirant d'eau de 1m. Les 4 autres années, ce n'est que pendant quelques semaines que le débit de la rivière est en deçà de 445 m/sec.

2) Il y a douze endroits bien identifiés sur la rivière qui sont problématiques si le débit tombe en deçà du 445 m3/sec. Le Groupe Synergis a reçu le mandat en octobre 2011 de travailler à établir un chenal navigable sur ces douze endroits problématiques. Les résultats sont connus et nous savons que la rivière est navigable de façon sécuritaire avec un débit moindre que 445 m^3/sec pour des pontons de Shawinigan à La Tuque, donc pour des embarcations ayant un tirant d'eau de moins de 24 pouces.

375, rue St-Joseph, La Tuque (Québec) G9X 1L5

Téléphone : (819) 523-8200 - Télécopieur : (819) 523-5419
Courriel : mairie@ville.latuque.qc.ca

3) Au niveau de la Garde côtière, la direction de l'Aide à la navigation nous a confirmé qu'il n'y avait pas de certification à obtenir et que le plan de balisage n'avait pas à être homologué. Le projet de la rivière Saint-Maurice est considéré comme de la navigation privée.

4) La modélisation de cartes bathymétriques au zéro des cartes est complétée suite au travail du Groupe Synergis

5) Le mandat de la réalisation du plan de balisage de la voie navigable projetée de la rivière Saint-Maurice a été réalisé par le Groupe Synergis et le plan est complété.

6) Les mesures de courantométrie ont été prises au printemps. Ces données ont servi à valider les trajectoires de navigation ainsi que tous les types d'équipements de balisage qui seront installés sur la rivière.

7) Groupe Synergis a procédé aux levés d'arpentage technique nécessaires à la détermination de la hauteur de dégagement sous les infrastructures.

8) Lors de la réalisation du plan de balisage, les données ont été transmises à la Division des Aides à la navigation de la Garde côtière canadienne pour la validation du plan. Des rencontres avec les différents experts de la Garde côtière ont eu lieu à trois reprises et ont permis la progression du mandat.

9) Le plan de balisage étant complété en vertu des recommandations des experts de la Division des Aides à la navigation de la Garde côtière canadienne, un exercice de mise à jour des coûts relatifs à l'achat des équipements de balisage a été réalisé. L'achat éventuel des équipements devra se faire dans un délai rapproché pour respecter le budget, les délais de livraison et les travaux prévus à l'échéancier dans une perspective de mise en opération pour la saison estivale 2013.

Le comité a également convenu des mesures de sécurité sur la rivière Saint-Maurice (ex. : évacuation, sauvetage, etc.). Les discussions préliminaires nous permettent d'établir que chaque ville ou MRC sera responsable de sa section de rivière. Des ententes de collaboration pourraient être établies pour des secteurs plus problématiques (ex : le Service incendie de Ville de La Tuque pourrait descendre jusqu'à Grande-Anse, versus la limite actuelle de Rivière-aux-Rats). Ce sujet reste à éclaircir au cours des prochaines semaines. Il reste à valider par un contentieux juridique la responsabilité légale des municipalités riveraines en regard du balisage, mais selon les premières informations obtenues, ceci n'aura pas d'impact additionnel sur l'assurabilité des municipalités sur le projet.

Conclusion

Nous souhaitons rappeler que nous croyons fermement au projet de développement du nautisme sur la rivière Saint-Maurice entre Grand-Mère et La Tuque. Il est structurant et porteur.

- ✓ Impact économique : le projet contribuera à augmenter la clientèle touristique et ainsi que l'achalandage des entreprises touristiques. Ceci pourrait alors favoriser le développement de nouvelles entreprises, la consolidation des entreprises touristiques existantes et la diversification économique du territoire.

- ✓ Visibilité accrue : sur le plan touristique, le projet apporte une plus grande visibilité pour la Mauricie qui se traduira par une hausse de notoriété de la région et de ses attraits. La promotion de la rivière Saint-Maurice fera rayonner la région en misant sur un de ces joyaux.

- ✓ Expérience culturelle : ce merveilleux projet de navigabilité de la rivière St-Maurice permettra aux plaisanciers de vivre une nouvelle expérience culturelle, soit l'histoire de la drave, l'histoire du Haut St-Maurice et des communautés autochtones.

- ✓ Concertation régionale : le projet est structurant pour la région et favorise l'engagement à long terme des partenaires, la synergie dans le milieu et la consultation entre les différents territoires.

- ✓ Impact positif sur la population et la qualité de vie : la mise en valeur des richesses naturelles et panoramiques, ainsi que le développement du sentiment d'appartenance envers la région sont deux éléments clés du projet. Le développement d'une image positive de la région par la mise en valeur des attraits contribuera à développer la fierté mauricienne et à améliorer la qualité de vie de ses résidents.

-30-

Source :

M. Normand Beaudoin, maire
Ville de La Tuque